

BERPIZTU 2023 – Dispositif 6 : MODE D'EMPLOI



1/ Pour déposer une demande d'aide financière :

- **Remplir le formulaire de la plateforme Berpiztu**
- **Déposer les pièces administratives et financières suivantes dans la plateforme Berpiztu :**
 - Devis signé par les parties concernées faisant apparaître la part prise en charge par la Communauté Pays Basque. Ce montant ne comprend pas de décimales et doit correspondre à celui inscrit dans le formulaire de dépôt de la demande
 - Justificatif de professionnalisation :
 - Pour le secteur du spectacle vivant et de la musique : la licence d'entrepreneur de spectacles du représentant moral
 - Pour le secteur des arts visuels : une copie de l'avis de situation de l'artiste au répertoire Siren
 - Un relevé d'Identité Bancaire
 - Une note d'intention sur le projet artistique et sur le projet de communication correspondant
- **Vérifier la réception d'un récapitulatif de votre demande sur votre boîte e.mail.**

2/ Courrier de validation de l'aide

Lorsque votre dossier est éligible, il est présenté en Conseil Permanent et soumis au vote des élus.

Dans la mesure où il reçoit un avis favorable vous recevez par courrier postal une notification d'attribution d'aide contenant un numéro d'engagement qui commence par CT ...

Ce numéro vous est nécessaire pour pouvoir passer à l'étape suivante.

3/ Pour percevoir l'aide octroyée :

Pièces justificatives à déposer après réalisation du projet, en cas de validation de la demande :

- Remplir le formulaire de la plateforme Berpiztu
- Déposer les pièces justificatives suivantes dans la plateforme Berpiztu :
 - La.les facture(s) représentant le montant total de la prestation. Ce montant ne comprend pas de décimales et doit correspondre à celui inscrit dans le formulaire de dépôt de la demande
 - Un justificatif de paiement : extrait de compte bancaire indiquant le(s) débit(s) correspondant au montant de la facture acquittée

Avant sa parution, merci d'envoyer le support de communication à Annelise Arnaud-Cazamayou – a.arnaud@communaute-paysbasque.fr contenant :

- Le logo de la Communauté Pays Basque
- La mention « Ce (nommer le support) a été financé à 50% par la Communauté d'Agglomération Pays Basque dans le cadre du plan de relance BERPIZTU » en français, en basque ou en gascon.

Calendrier des Conseils Permanents et dates limites de dépôt des dossiers via la plateforme Berpiztu

Date limite de dépôt des dossiers	Date des Conseils Permanents
Lundi 20 février 2023	Mardi 21 mars 2023
Lundi 20 mars 2023	Mardi 18 avril 2023
Lundi 15 mai 2023	Mardi 13 juin 2023
Lundi 12 juin 2023	Mardi 11 juillet 2023
Lundi 17 juillet 2023	Mardi 19 septembre 2023
Lundi 18 septembre 2023	Mardi 17 octobre 2023
Lundi 16 octobre 2023	Mardi 14 novembre 2023
Lundi 20 novembre 2023	Mardi 12 décembre 2023